

A.C.R. E. de BAVIERE

BCE : 0850.134.922

IBAN : BE28 3401 5464 5320

Période : 01/01/2022 au 31/12/2022

Facture n° : 6914

BIEN(S): R1 G07	A répartir	Q.Indiv./Q.Immeuble	Prorata/Jours	Réparti
Dépenses Occupants				4 015.51
DO0100 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	11 544.47	545/9980	365/365	630.43
DO0150 FRAIS D'ENTRETIEN GENERAL	15 459.19	545/9980	365/365	844.21
DO0210 ENTRETIEN/REPARATION/MAINTENANCE ET.-REZ	1 398.10	540/9845	365/365	76.69
DO0250 PROTECTION ANTI-INCENDIE (SECURITE)	558.95	545/9980	365/365	30.52
DO0450 GARAGES/PARKINGS	225.55	5/135	365/365	8.35
DO0470 REPARTITION FRAIS ISTA 30%-70% S/RELEVES	31 433.64	2425.31/31433.64		2 425.31
Dépenses Propriétaires				837.69
DP0500 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	2 241.78	545/9980	365/365	122.42
DP0700 GROS ENTRETIENS-REPARATIONS ETA.+REZ	2 947.93	540/9845	365/365	161.69
DP0750 PROTECTION ANTI-INCENDIE(SECURITE)	294.68	545/9980	365/365	16.09
DP0850 ASSURANCE	9 842.40	545/9980	365/365	537.49
Privatif				19.25
PP0990 Autres charges privatives	240.49			19.25
TOTAL DEPENSES				4 872.45
Provisions réclamées (hors appels réserve)				-3 633.24
CLOTURE DE L'EXERCICE				1 239.21
Solde de votre compte (arriérés ou avances)				194.27
TOTAL A PAYER				1 433.48 €

Détails des frais privatifs

Recommandé - rappel clause prévention R1 19.25

+1433.48 +

DU ANPING-WANG YI - Menglan
Rue Visé Voie, 10
4680 OUPEYE

BE28 3401 5464 5320

BBRU BE BB

A.C.R. BAVIERE c/o BE WOLF SRL
Av. du Luxembourg, 53
4020 LIEGE

+++000/0005/87353+++



Avenue du Luxembourg, 53 - 4020 LIEGE
Tél : 04/228 88 12
E-mail : compta@bewolf.be
N° Entr. : 0478.815.061 - IPI : 502 308 - 508 809

Liège, le 15-05-23

A.C.R. E. de BAVIERE

BCE : 0850.134.922
IBAN : BE28 3401 5464 5320

Période : 01/01/2022 au 31/12/2022

Facture n° : 6914

Ind. DU ANPING-WANG YI - Menglan

c/o M. Et Mme DU ANPING - WANG
Rue Visé Voie, 10
4680 OUPEYE

Concerne : DECOMPTE DE CHARGES DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, au verso de la présente, votre **décompte individuel** reprenant le détail des charges par catégorie de dépenses suivant la liste en annexe.

Conformément à la nouvelle législation comptable, nous vous transmettons également les documents légaux à savoir : le compte de résultat et la situation bilantaire.

Pour toute question concernant ces comptes, vous pouvez prendre contact avec notre bureau au service comptabilité et ce, de préférence, préalablement à l'assemblée générale des copropriétaires. Nous attirons votre attention sur le fait que le syndic présent à l'AG ne dispose pas nécessairement de tous les éléments comptables lors de la réunion, qui plus est d'ordre privatif.

Nous vous remercions de régler le montant pour le 14/06/2023.

- Veuillez utiliser la communication structurée fixe reprise ci-dessous - Merci d'avance.
- Chaque rappel de paiement sera porté en compte dans les frais privatifs du propriétaire en défaut, à concurrence de 23,42 € (+frais de recommandé éventuels).
- La ventilation 'occupant' et 'propriétaire' est donnée à titre indicatif sur base d'une ventilation qui n'est peut-être pas celle du bail en cours.

p/o BE WOLF
Service Comptabilité